



La Ligulaire de Sibérie (à gauche) est une plante relique de l'époque glaciaire, très rare en Europe et présente sur la Narse d'Espinasse. L'Arnica (à gauche) et la Gentiane jaune (à droite) sont des plantes courantes dans les prairies d'altitude auvergnates mais plus rares dans la Chaîne des Puys et visées également par Natura 2000.



Natura 2000

... pour le site de la Chaîne des Puys

La démarche Natura 2000

En 1992, les Etats membres de l'Union européenne ont décidé de créer un réseau de sites naturels d'intérêt européen, baptisé « Natura 2000 », c'est-à-dire qui abritent des milieux naturels (habitats) et des espèces animales et végétales, rares ou menacés à l'échelle de l'Europe.

L'objectif pour chaque site est de préserver le patrimoine naturel par des mesures de gestion et des actions, négociées, et tenant compte des activités socio-économiques locales.

En Europe, plus de 25 000 sites, représentant plus de 20 % du continent européen, sont inscrits dans ce réseau. En France, il y a 1 706 sites Natura 2000 soit 12,4 % du territoire terrestre (plus 697 000 ha en mer). 8 400 communes en France ont au moins 5 % de leur territoire dans un site Natura 2000.

A savoir : une section particulière du Code de l'environnement est dédiée aux sites Natura 2000. Elle précise le cadre général de la désignation et de la gestion des sites Natura 2000 en France (art L. 414.1 à L. 414.7 du Code de l'Environnement). <http://natura2000.environnement.gouv.fr/>

Pour chaque site Natura 2000 en France, sont prévus :

1. **Un COPIL** (comité de pilotage) présidé par 1 élu (ou par défaut le Préfet) qui réunit l'ensemble des acteurs du site Natura 2000 : les élus des collectivités territoriales concernées, des représentants de l'Etat, des propriétaires fonciers, des fédérations de pêche et de chasse, des organismes socio-professionnels, des associations de protection de l'environnement etc. Le COPIL choisit l'**opérateur**.

2. Un opérateur ou structure porteuse pour rédiger le **DOCOB** (document d'objectifs) en concertation avec les acteurs du site. Il synthétise les données écologiques et socio-économiques et établit les mesures de gestion appropriées. Le **DOCOB est validé par le COPIL et approuvé par le Préfet. Il est applicable 6 ans.** Le COPIL désigne alors un animateur du site Natura 2000.

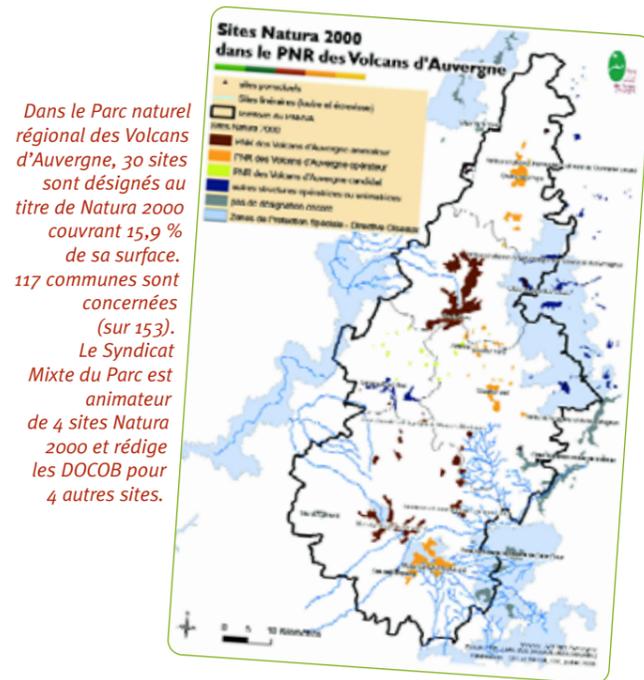
3. **Un animateur du site** pour accompagner la mise en œuvre des mesures de gestion définies dans le DOCOB (pour une durée de 5 ans), avec les **personnes volontaires** au travers des :
 • **Chartes ou contrats Natura 2000** avec les propriétaires et ayants droit. Une charte Natura 2000 engage le propriétaire à respecter quelques principes simples, par exemple, à ne pas détruire les haies sur son terrain. Un contrat

Natura 2000 engage le propriétaire, par exemple forestier, à garder des îlots de vieux arbres. Il est rémunéré sur la base du manque à gagner (perte de production). Un contrat Natura 2000 peut également financer un propriétaire (hors surface agricole) pour des prestations et le matériel nécessaires à la réalisation de travaux de restauration des milieux naturels prévus par le DOCOB.

- **Mesures Agri-Environnementales Territorialisées (MAE Ter)** avec les agriculteurs rémunérés sur la base du manque à gagner du fait de l'effort demandé (aide annuelle à l'hectare). Une MAE Ter vise, par exemple à limiter les engrais épandus sur une prairie, maintenir le pastoralisme en zone d'estive etc.

- **Des mesures fiscales** accompagnent la signature de ces Chartes, Contrats et MAE Ter (exonération de la taxe sur le foncier non bâti, des droits de mutation etc.).

4. **Des Évaluations d'incidences** des projets dans ou à proximité du site Natura 2000.



Dans le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 30 sites sont désignés au titre de Natura 2000 couvrant 15,9 % de sa surface. 117 communes sont concernées (sur 153). Le Syndicat Mixte du Parc est animateur de 4 sites Natura 2000 et rédige les DOCOB pour 4 autres sites.

A savoir : les MAE Ter (anciens CAD ou CTE) ne peuvent plus être souscrits, en France, que dans les périmètres des sites Natura 2000 et dans quelques zones à enjeux pour l'eau pré-définies.

Edito

Nous avons la chance de vivre dans un lieu emblématique : le site de la Chaîne des Puys.

Nous nous devons de protéger ce site unique et exceptionnel en Europe.

Le réseau Natura 2000 dont les deux objectifs sont de préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires répond à cette volonté de protection.

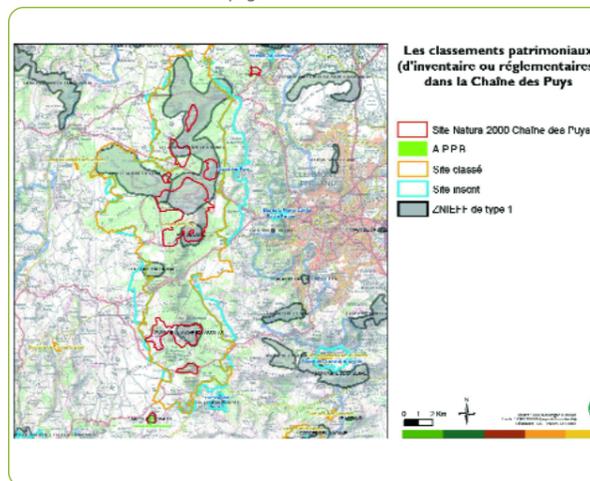
Il est important d'avoir une implication forte dans le comité de pilotage* de Natura 2000 pour planifier des actions de gestion*. Ces actions seront un levier de développement local avec l'intérêt d'offrir une synergie entre protection de la nature et développement territorial.

La réussite de ces actions nécessite l'association, la concertation et la coordination avec tous les acteurs concernés par le projet.

Pour faire vivre nos territoires nous devons travailler tous ensemble en cohérence avec les politiques publiques.

Jean-Marc MORVAN, Président du comité de pilotage du site Natura 2000 « Chaîne des Puys », Maire d'Orcines

*voir la démarche en dernière page



L'OBJECTIF DU RÉSEAU DE SITES NATURA 2000 EST DE PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE DE L'EUROPE PAR DES MESURES DE GESTION ET DES ACTIONS, NÉGOCIÉES, ET TENANT COMPTE DES ACTIVITÉS SOCIO-ÉCONOMIQUES LOCALES.



La Chaîne des Puys et ses 80 volcans constituent un paysage unique au monde avec des influences géo climatiques et des activités humaines (pastoralisme en particulier et forêts) qui lui confèrent une reconnaissance du patrimoine naturel au niveau européen. Ainsi, l'ensemble du site Natura 2000 est inclus dans le périmètre du site classé de la Chaîne des Puys, à l'exception de la Narse d'Espinasse.

Cette dernière est classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) depuis 1988 pour la tourbière qui la caractérise et plus particulièrement, la présence remarquable de Ligulaires de Sibérie. La Narse d'Espinasse constitue également la tête du bassin versant de la vallée de la Veyre qui bénéficie d'un contrat de rivière et de mesures agri-environnementales territorialisées pour l'eau, animées par le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre. Cet ensemble volcanique de la Chaîne des Puys, symbole de l'Auvergne, est si apprécié des visiteurs (proches ou lointains) que la fréquentation s'intensifie dans certains secteurs au détriment de sa propre richesse paysagère, physique et biologique. Natura 2000 doit donc venir en complémentarité des chantiers et projets déjà engagés sur la Chaîne des Puys et contribuer à la cohérence des politiques publiques.

Le site Natura 2000 de la Chaîne des Puys couvre 2041 Ha, à une altitude qui va de 600 à 1 450 m. Il est éclaté en 9 entités et sur 8 communes : Orcines (34 %), Ceyssat (26%), Saint Ours les Roches (13 %), Saint Genès Champanelle (9,5 %), Nébouzat (8,5 %), Aydat (6 %), Saulzet le Froid (2 %) et Volvic (1 %). 12 habitats (milieux naturels) d'intérêt européen s'y sont réfugiés (sur 35 habitats inventoriés) : ce sont essentiellement des milieux ouverts – prairies, pelouses d'altitude et éboulis pour 22 % de la surface – qui font la

richesse naturelle du site, majoritairement forestier (73,5 % de la surface). Une seule zone humide (la tourbière de la Narse d'Espinasse) complète ce tableau. Enfin, le site Natura 2000 de la Chaîne des Puys a également été désigné pour la présence remarquable de 3 plantes et 7 espèces animales (1 papillon et 6 espèces de Chauve-souris) d'intérêt européen. La grotte de Volvic constitue en effet, l'un des gîtes (abris) auvergnats les plus importants pour la reproduction et l'hibernation des Chauve-souris.

CONTACT : Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne
Cécile BIRARD
 Maison du Parc – Montlosier - 63970 AYDAT
 Tél. : 04 73 65 64 00 (standard) ou 04 73 65 64 02
 Mail : cbirard@parcnaturel-volcansauvergne.com



Graphisme : atelier l'engrenage
 Impression : Caractère
 Crédits Photos : Cécile Birard – PNRVA / PNRVA / Thierry Leroy – PNRVA / Rémi Grignon
 imprimé sur un papier PEFC



L'aménagement des sentiers (ici le Pariou) dans le cadre du Site classé rejoint complètement les enjeux du site Natura 2000.



Des mammifères qui gagnent à être mieux connus : au moins 6 espèces de chauves-souris (ici, Oreillard et Grand Murin) visées par Natura 2000 fréquentent la Chaîne des Puys.



La Narse d'Espinasse est classée en Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.

La vie du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys



- Lutter contre l'érosion, la dégradation des milieux naturels et le dérangement des espèces par **la maîtrise de la fréquentation touristique** est également l'un des objectifs majeur du site classé et pour lequel, les opérations déjà réalisées sont très visibles (aménagement des sentiers du Puy-de-Dôme et du Pariou). Natura 2000 doit venir en complémentarité de ces projets.

- **Sensibiliser, éduquer et valoriser ce patrimoine naturel exceptionnel** : à la croisée des enjeux et objectifs précédents, mieux connaître son patrimoine permet d'abord de mieux en tenir compte dans nos pratiques quotidiennes ou de loisirs mais également de mieux le faire découvrir aux visiteurs (proches ou lointains) tout en le respectant.

GROUPES DE TRAVAIL SPÉCIFIQUES

1/ Le site Natura 2000 de la Chaîne des Puys est d'importance majeure pour des petits mammifères volants : **les Chauves-souris**. Un inventaire complémentaire est en cours pour mieux comprendre l'utilisation des entités Natura 2000 par les espèces concernées et en déduire des propositions d'action et de gestion appropriées.

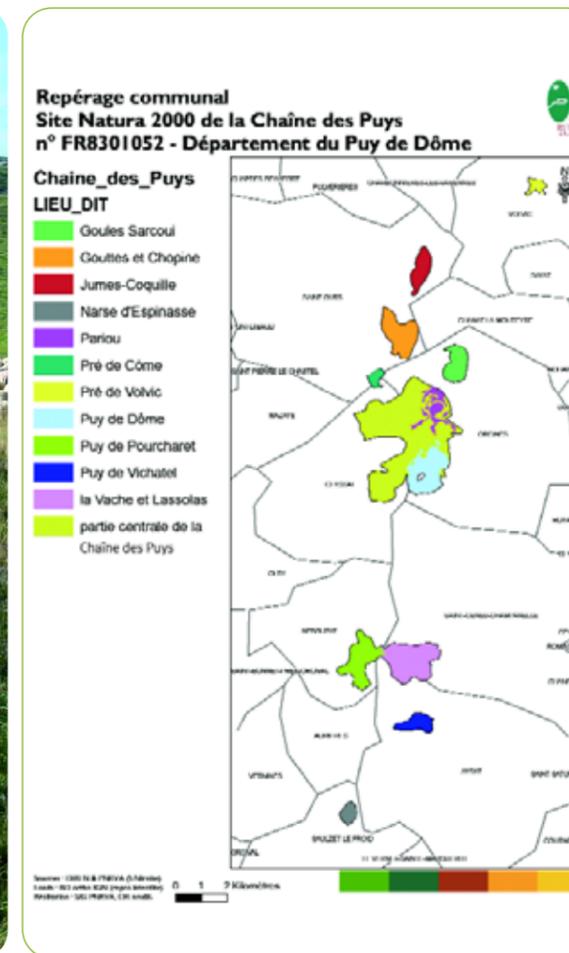
2/ L'enjeu de la **Narse d'Espinasse** est la fonctionnalité de la tourbière par la maîtrise de la qualité et de la quantité de

l'eau. Cet objectif est partagé par le comité de gestion de l'arrêté de biotope et le Syndicat de la Vallée de la Veyre. Un groupe spécifique à cette entité du site Natura 2000 de la Chaîne des Puys est donc à organiser visant une coordination entre les procédures.

C'est autour de ces objectifs et enjeux du site Natura 2000 que les propositions d'actions et de mesures pour la conservation des milieux naturels et des espèces seront discutées.

Ainsi, le COFIL a décidé que les groupes de travail se réuniront par thématiques et à 2 reprises. **Toutes les personnes concernées par une thématique sont invitées à participer à ces groupes de travail : propriétaires, chasseurs, pêcheurs, agriculteurs, pratiquants sportifs, forestiers, acteurs touristiques, conseils municipaux, etc.** Ils peuvent se faire connaître auprès du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne.

Pastoralisme, paysage et biodiversité sont indissociables dans le Site Natura 2000 de la Chaîne des Puys



le Damier de la Succise fréquente plutôt les milieux humides du site Natura 2000

Le comité de pilotage (COFIL*) du site de la Chaîne des Puys a été réuni par le Préfet du Puy-de-Dôme en octobre 2007 et a élu le Maire d'Orcines à sa présidence. Il a choisi le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour rédiger le document d'objectif (DOCOB*).

Lors de sa 2nde réunion en juin 2007 à la maison du Parc à Montlosier (Aydat), le comité de pilotage a validé les objectifs et enjeux du site (qui seront à formuler plus précisément à l'issue des groupes de travail).

*voir la démarche en dernière page

GROUPES DE TRAVAIL THÉMATIQUES :

- Lutter contre la fermeture des milieux par **le maintien des activités pastorales** est un objectif absolument prioritaire : les milieux naturels visés par Natura 2000 sont les prairies et pelouses d'altitude, les landes basses et les éboulis. La première richesse de Natura 2000 rejoint donc complètement l'enjeu paysager du site classé. Une meilleure valorisation des produits agricoles issus du site pourrait aussi être envisagée pour contribuer au maintien de l'activité économique.

Rendez-vous :

1/ La 1^{ère} série de réunions aura lieu le **3 mars 2009** pour débattre du diagnostic sur les milieux naturels et sur les *activités pastorales* et orienter les actions à conduire et le **4 mars 2009** pour débattre du diagnostic sur les milieux naturels et sur les *activités touristiques d'une part et de sensibilisation d'autre part* et orienter les actions à conduire.

2/ La 2^{ème} série de réunions aura lieu au cours du **printemps 2009** et travaillera sur des propositions de mesures et d'action (contrats et Charte Natura 2000, Mesures Agri-Environnementales Territorialisées, etc.) en lien avec les autres politiques existantes ou possibles (cohérence à viser) pour chacune des thématiques.

Le DOCOB doit être finalisé pour **fin 2009** (réunion intermédiaire du COFIL en **mars 2009** et réunion de validation envisagée en **septembre 2009**).